

Bulletin communal

N° 27

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Michel FRU-MILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU-MORRUGARES, Patrick ALLARD, René VOISIN.

Absent : Olivier POLAUD

Représenté : Patrick DEIANA (procuration à Patrick ALLARD)

CONSEIL MUNICIPAL

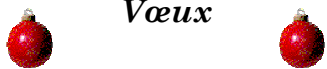
Séance du
11 décembre 2003



Décisions

- 1 – Médiathèque
- 2 – Décisions modificatives
- 3 – Dignes du ruisseau
- 4 – Vente de terrain
- 5 – Modifications des statuts du S.P.M.
- 6 – Modification des statuts de la CCCM
- 7 – Tarifs et règlement salle polyvalente
- 8 – Subventions
- 9 – Voirie et réseaux à la Rua

Cérémonie des Vœux



La cérémonie des vœux aura lieu samedi 10 janvier 2004 à 19 h à la salle polyvalente.

... .. DECISIONS

1 – MEDIATHEQUE

• Monsieur Gilles Charpin, architecte, en charge de la réalisation de la médiathèque, présente l'état d'avancement du projet et demande au conseil municipal de valider :

- le choix des matériaux
 - l'aménagement intérieur
- afin de lancer la consultation des entreprises.

• Pour suivre ces travaux la loi nous fait obligation de désigner un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé. Le conseil retient la proposition de prestations de « Travaux Consult » de Saint Jean de Maurienne, moins disante.

Vote : unanimité

2 – DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal approuve les décisions budgétaires présentées par Danielle Bochet, adjointe aux finances, sur le budget de la commune et du service des eaux.

Votes : unanimité

3 – DIGUES DU RUISSEAU

Yves Durbet présente les plans élaborés par le R.T.M., concernant le projet de construction des digues rive droite et rive gauche, entre la passerelle de l'église et le pont de la RD77.

Après discussion et mise en évidence de certains problèmes d'ordre technique, le conseil municipal, soucieux de garantir la sécurité et d'optimiser l'utilisation du sol, opte pour des digues accompagnant le terrain naturel.

Vote : unanimité

4 – VENTE DE TERRAIN

Le conseil est saisi par un particulier qui souhaite acheter la parcelle communale n° C 638 situé « Au Quai ». D'une superficie de 105 m², cette parcelle doit permettre de

créer les surfaces de parking nécessaires à son projet de réhabilitation de bâtiment et d'installation d'entreprises.

Monsieur le Maire propose qu'une servitude d'assainissement soit réservée afin de garantir une constructibilité future pour le tènement situé en amont de cette parcelle.

Après avoir délibéré, le conseil accepte la vente de cette parcelle au prix de 18 €/le m².

Vote : unanimité

5 – MODIFICATION DES STATUTS DU S.P.M.

Yves Durbet lit les statuts révisés par le comité syndical du Syndicat du Pays de Maurienne.

Le conseil municipal accepte ces modifications.

Vote : unanimité

6 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.C.M

Le projet de modification des statuts de la CCCM est présenté au conseil pour validation. Suite à l'instauration de la TPU (Taxe Professionnelle Unique), cette modification a pour objectif de rendre notre Communauté de Communes éligible à la « DGF bonifiée ». La bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat pourrait être de l'ordre de 100 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces modifications.

Vote : unanimité

7 – TARIFS ET REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Danielle Bochet présente le règlement d'utilisation de la salle polyvalente ainsi que la convention et les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2004.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le règlement d'utilisation et la convention

Informations

- Panneaux signalisation
- Radio-crochet
- Rassemblement canyonisme
- Remerciements
- Subvention
- Encombrants
- Colis de Noël
- Téléthon



Inscriptions liste électorale

La permanence pour les inscriptions sur la liste électorale aura lieu le mercredi 31 décembre de 8 h à 12 h.



TELETHON

La somme de 1087,90 euros a été collectée lors du Téléthon les 5 et 6 décembre 2003.



Goûter de Noël Bibliothèque

Vous êtes invités au goûter de Noël le samedi 20 décembre à partir de 15 heures.

la convention.

- fixe les tarifs pour l'utilisation occasionnelle comme suit :

<i>Extérieurs à la commune Particuliers et associations</i>		
	Journée	Week-end
Grande salle	300 €	400 €
Salle des échos	170 €	220 €
Vaisselle	30 €	

<i>Habitants de la commune</i>		
	Journée	Week-end
Grande salle	100 €	150 €
Salle des échos	60 €	100 €
Gratuit pour les sociétés communales		

- décide que le montant de la caution prévue à l'article 11 du règlement et à l'article 4 de la convention est fixé à 200 €.

Vote : unanimité

8 – SUBVENTIONS

- Le conseil municipal accorde une subvention de 105 euros à l'association « culture et découverte » du collège Maurienne pour trois collégiens participant à des voyages pédagogiques.

Vote : unanimité

- Pour soutenir Bernard Montaz dans son projet Dakar 2004, le conseil municipal lui octroie une subvention de 500 €. Le conseil le remercie pour la qualité de ses interventions, son écoute et sa disponibilité lors des interventions qu'il nous a réservées (conférence/diaporama sur ses Dakar, présentation de sa nouvelle machine, et conférence de presse Dakar 2003).

Vote : unanimité

- JVO, structure d'organisation de la (Transmaurienne/Sybelles) sollicite la commune pour une subvention (ville étape) qui pourrait être partagée entre plusieurs communes. Notre participation s'élèverait à 1600 €. Le conseil renouvelle son soutien à cette manifestation et s'engage comme par le passé, à encadrer des volontaires pour l'organisation d'une étape

de la course VTT, mais refuse de verser une subvention à cette manifestation.

9 – VOIRIE ET RESEAUX A LA RUA

Dans le cadre de la rénovation totale de la voirie de la rue de la Rua, le conseil municipal prend connaissance de l'avant-projet de la DDE concernant l'écoulement des eaux pluviales. La configuration de la route dans ce quartier en fait un point délicat. Une attention particulière doit être apportée afin de garantir que les eaux de ruissellement du domaine public ne s'écoulent pas chez les particuliers. Une synthèse des remarques du conseil sera envoyée à la subdivision de l'Equipement.

... .. INFORMATIONS

Le conseil est informé :

- qu'un chiffrage des panneaux de signalisation accompagnant les ralentisseurs de la rue de la cascade sera demandé à la DDE.

- de la finale du radio crochet, organisée par Autoprod Sonorisation, à la salle polyvalente d'Hermillon

- du rassemblement national de descente de canyon à Hermillon en août 2004

- d'un courrier de Monsieur le maire de St Jean de Maurienne adressant ses remerciements pour la coupe de sapins de Noël dans la forêt communale

- qu'une subvention d'un montant de 204 557 euros a été attribuée par le comité régional de programmation des crédits de l'Objectif 2 dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée du village.

François André nous informe :

- du tonnage de la collecte des encombrants, soit 3,740 tonnes pour 13 demandes et 3,500 tonnes pour les bennes mises à disposition.

Danielle Bochet nous informe :

- que des colis de Noël sont distribués aux personnes de 80 ans et plus par le centre communal d'action sociale de la commune.

Sabine Barou remercie les bénévoles de la commune pour leur participation au Téléthon.

